

DECRET N° 89-100 du 17 Mars 1989

portant nomination et promotion à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre
National du Bénin de Monsieur Lucien
LEMAIRE, Directeur du Projet SOS au
BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin, et
les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre
National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre
1987 ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 89- 25 /ANR/CP/P du 6 Avril 1989
du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
autorisant le Président de la République à décerner à titre
exceptionnel et étranger dans l'Ordre National du Bénin,
le grade de CHEVALIER à Monsieur Lucien LEMAIRE, Représentant
du S.O.S. KINDERDORF INTERNATIONAL, Directeur du Projet S.O.S.
au BENIN.
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Est nommé et promu à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 13 Mars 1989 :

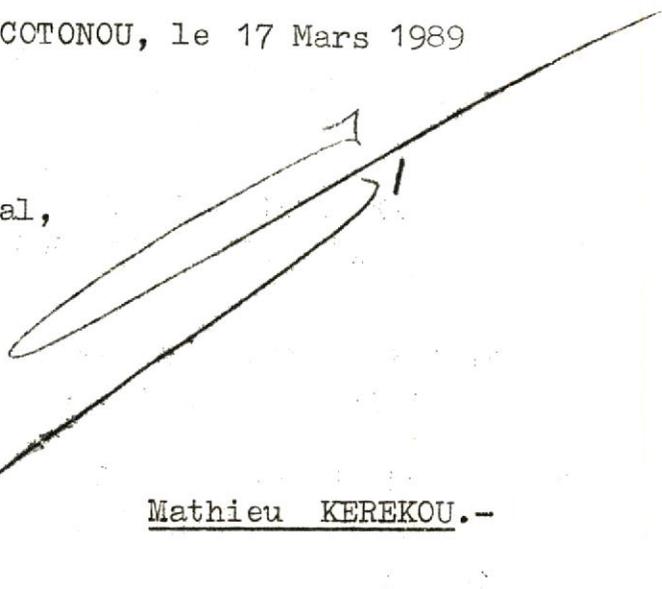
- AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

Monsieur Lucien LEMAIRE,
Représentant du SOS KINDERDORF INTERNATIONAL,
Directeur du Projet S.O.S. au BENIN.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 17 Mars 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy OHOUENS.-

Ampliations : FR 8 - CC/PRFB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 -
CF/ANR 4 - IFC 2 - SGCEN 4 - SFD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 -
CSM 1 - BN-DAN 4 - DFE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 -
UNB-FASJEP-INSJA 6 - Préfets 6 - JOREB 2 - Intéressé 2.-